

Salaires des entraîneurs

Facteurs affectant le salaire des entraîneurs

Plusieurs facteurs doivent être pris en considération avant de fixer et de communiquer les salaires de base des entraîneurs. Une combinaison du niveau de certification PNCE ou du statut actuel (Ex. Entraîneur de club Patinage Plus), des années d'expérience comme entraîneur, le plus haut niveau de patinage STAR atteint, patinage de compétition, diplôme collégial ou universitaire en sciences du sport ou dans des domaines connexes ainsi que la zone géographique (coût de la vie aura un impact) tous doivent être bien réfléchis en fixant les salaires des entraîneurs.

Taux horaires suggérés pour les entraîneurs certifiés

1. Les pièces jointes sont les taux horaires de rémunération suggérés pour les entraîneurs certifiés. Ces lignes directrices ont été établies dans le but de fournir une orientation et des conseils à l'entraîneur, au club et aux parents de patineurs. Les taux horaires sont un point de départ suggéré pour la négociation et devraient être convenus par contrat.
2. Un avantage de cette échelle tarifaire est qu'elle prévoit la reconnaissance du Programme national de certification des entraîneurs et sa promotion. Note: Avant qu'un entraîneur puisse commencer à entraîner, il doit avoir obtenu le statut minimal d'entraîneur de club Patinage Plus en formation (pour le programme Patinage Plus seulement) ou d'entraîneur régional STAR en formation (pour le programme STAR), détenir un certificat des premiers soins valide, faire la vérification des antécédents judiciaires (BackCheck) et s'inscrire auprès de Patinage Canada en tant qu'entraîneur.
3. Les taux dans l'échelle salariale sont basés sur le niveau de certification du PNCE des entraîneurs, l'expérience personnelle de patinage, le niveau des patineurs entraînés et les niveaux de tests personnels atteints. Cependant, il peut y avoir d'autres facteurs qui augmentent le taux de rémunération et ceux-ci doivent être considérés.
 - * Le niveau d'études de l'entraîneur
 - * L'expérience de compétition personnelle de l'entraîneur (événements régionaux, de section, de défi, nationaux, mondiaux, olympiques et autres événements importants);
 - * Le niveau d'expérience de l'entraîneur dans l'entraînement STAR et de compétition;
 - * Zone géographique (coût de la vie)
 - * L'expertise de l'entraîneur dans les domaines spécialisés

Les taux dans l'échelle salariale sont seulement des taux horaires de base. Les entraîneurs facturent généralement pour d'autres services fournis. Les frais d'entraîneur et toute autre compensation devraient être inclus dans un contrat entre le club et l'entraîneur sur une base annuelle. Les entraîneurs doivent informer à l'avance les parents de tous les frais et charges. Les échelles salariales incluses n'ont de sens que lorsqu'elles sont lues conjointement avec les explications et les tableaux fournis. S'il vous plaît rappelez-vous, ce sont des **lignes directrices suggérées** visant à fournir des taux généralement acceptées. Ils peuvent être utilisés pour servir de point de départ. Comme les circonstances individuelles diffèrent, les frais d'encadrement devraient l'être également. Pour commencer, un entraîneur qui correspond à la majorité dans n'importe quelle catégorie devrait entrer dans cette catégorie. Par exemple, un entraîneur qui a réussi le test or des habiletés, le test de compétition novice, les danses or, aucun test en couple et l'interprétation or entrerait dans la catégorie V.

Catégories

Niveau de patinage (entraîneur et/ou élève)

Remarque : Un entraîneur sera codifié selon ses tests réussis comme athlète, ou selon les tests réussis par ses élèves pendant qu'il les entraîne. Un entraîneur peut réclamer un test plus élevé que le sien seulement si l'élève a réussi tous les tests en dessous du test le plus élevé réussi avec lui.

Exemple : Un entraîneur qui a un élève qui a réussi tous les tests de style libre avec lui sauf le test senior argent, ne peut réclamer que le test junior argent.

Utiliser ce guide pour connaître le groupe de l'entraîneur :

*** NB : L'entraîneur doit détenir une majorité des tests de la liste pour appartenir à la catégorie

CATÉGORIE I : (la grille salariale est pour le groupe I)

Remarque : pour s'inscrire à la formation « Entraîneur de club – Patinage Plus », il faut avoir un minimum d'un test junior bronze (STAR 5)

- Avoir réussi un seul test junior bronze (STAR 5)

CATÉGORIE II :

- Avoir réussi le test junior bronze des habiletés (STAR 5)
- Avoir réussi le test junior bronze de style libre (STAR 5)
- Avoir réussi le test junior bronze de danse (STAR 5)
- Avoir réussi le test bronze en interprétation (STAR 5)

CATÉGORIE III :

- Avoir réussi le test junior argent des habiletés
- Avoir réussi le test junior argent de style libre
- Avoir réussi le test junior argent de danse
- Avoir réussi le test argent en interprétation

CATÉGORIE IV :

- Avoir réussi le test senior argent des habiletés
- Avoir réussi le test senior argent de style libre
- Avoir réussi le test senior argent de danse
- Avoir réussi le test senior interprétation

CATÉGORIE V :

- Avoir réussi le test or des habiletés
- Avoir réussi le test or de style libre
- Avoir réussi le test or de danse

Groupe 1	Salaire de base
Groupe 2	Salaire de base
Groupe 3	+ 1,00 \$ / heure
Groupe 4	+ 2,00 \$ / heure
Groupe 5	+ 3,00 \$ / heure

Grille des taux horaires suggérés

Statut PNCE	0-2 Années	3-5 Années	6-8 Années	9-12 Années	13-15 Années	15-18 Années	18-21 Années	22 + Années
Patinage Plus En formation	15							
Patinage Plus Formé	16	17						
Patinage Plus Certifié	18	20	22	24	26	28	30	32
Pat Intensif Plus	18	20	22	24	26	28	30	32
Patinage STAR En formation	19	20	21					
Patinage STAR Formé	20	21	23					
Patinage STAR Certifié	22	24	26	28	30	32	34	36
Entraîneur provincial Formé		26	28	30	32	34	36	38
Entraîneur provincial Certifié		28	30	32	34	36	38	40
Entraîneur national En formation		30	32	34	36	38	40	42
Entraîneur national Formé		32	34	36	38	40	42	44
Entraîneur national Certifié		34	36	38	40	42	44	46
Entraîneur national Niveau IV			38	40	42	44	46	48
Entraîneur national Niveau V			40	42	44	46	48	50

- ❖ Un entraîneur qui a participé comme athlète aux Championnats du monde et/ou aux Jeux olympiques : ajouter 5 \$ / heure
- ❖ Un entraîneur qui a accompagné un athlète (choisir la meilleure option):
 - Aux Championnats du monde ou aux Jeux olympiques : ajoutez 15 \$ / heure
 - Aux Championnats du monde junior : ajoutez 10 \$ / heure
 - Aux compétitions du Grand Prix Senior / Junior : ajoutez 8 \$ / heure
 - Aux Championnats canadiens : 5 \$ / heure

Guide des dépenses typiques et des taux acceptables

Leçon privée	Salaire de base. Une leçon est considérée d'une durée de 15 minutes.
Leçon semi-privée * (2-3 patineurs)	En raison des heures supplémentaires consacrées à l'organisation et à l'administration des leçons de groupes et semi-privées, les patineurs peuvent s'attendre à une augmentation du salaire. Salaire de base + 2,00 \$ minimums par patineur. Une leçon est considérée comme ayant une durée de 15 minutes.
Leçon de groupe * Patinage STAR : 4-8 patineurs Leçon privé	Salaire de base + 2,00 \$ minimums par patineur. Une leçon est considérée comme ayant une durée de 15 minutes.
Leçon de groupe : Patinage Plus : 4-10 patineurs Patinage Intensif plus	Salaire de base + 4,00 \$ par heure
Formation des assistants de programme	Total des heures x le salaire de base + 5,00 \$ pour chacune des formations OU Tarif forfaitaire négocié entre l'entraîneur et le club
Spectacle de fin d'année	Hors glace : Salaire de base pour la préparation devra être négocié avec le club. Ceci inclut la préparation des musiques, la chorégraphie, la formation des groupes, la planification. Sur la glace : Salaire de base + 8,00 \$ par heure
Tests	Style libre : 1 leçon (15 min) pour chaque partie du test (minimum) Danse : 1 leçon (15 min) par danse (minimum) Habilités : 2 leçons (30 min) (minimum) Interprétation : 1 leçon (15 min) (minimum)
Partenaire de danse	Partenaire : 10,00 \$ par danse selon l'expérience Entraîneur : 1 leçon (15 min) par danse pour vos patineurs Toutes les autres dépenses engagées par les partenaires-entraîneurs et les partenaires sont réparties également entre les patineurs participants
Compétition	Les patineurs doivent s'attendre à payer les dépenses de l'entraîneur lorsqu'ils se rendent à des compétitions. Il est courant de répartir ces dépenses entre tous les patineurs présents. Les dépenses de l'entraîneur peuvent inclure: le travail, la nourriture, l'hébergement et le temps de leçon manqué. Les frais de compétition doivent être négociés avant le départ. Pratique et événements - Minimum de 2 leçons (30 minutes) par événement inscrit par patineur.

* Note :

La différence de salaire pour les leçons de groupe et semi-privées est due aux heures supplémentaires consacrées à la planification, l'organisation et l'administration des leçons et des facturations.